



## Tellement dépitée, que je ne sais plus quoi faire...

Par **Nathalie49**, le **25/08/2010** à **17:01**

Bonjour, Mon ex mari ne me paie plus la pension alimentaire depuis le mois d'octobre 2009. Je me suis décidé à faire appel à un huissier en Avril, depuis toujours aucun recouvrement de fait et pour cause, monsieur étant secrétaire dans la société récupère le courrier. Monsieur vient de se marier en Juillet, et m'avait promis, qu'il me donnerait une partie de sa "prime mariage" de son travail. or, il me dit qu'il ne peut pas car le trésor public lui aurait pris la totalité de celle-ci. Pour l'histoire en 2006, celui ci avait touché des actions de son entreprise suite à la vente, soit 60 000 euros et aurait du payer des impots dessus, mais a tout dépenser en voyage, meubles, etc, maintenant il doit 20000 euros. Il y a 2 jours, je recois, du tribunal de grande instance une requête demandant à ne plus payer du tout la pension pour mes deux enfants, car celui ci dit il à accumuler des dettes, pour se reloger, lorsqu'il a quitter la femme avec qui il s'était mis en ménage. Il me dit, que cette requete lui permet d'être tranquille avec le huissier. est ce vrai ? puis je continuer la procédure de huissier ou pas ? est ce vrai que le tresor public peut prendre la totalité d'une prime de mariage ? les enfants ne doivent il pas passer avec le trésor public sachant qu'il déclare sur ses impots ses enfants alors qu'il ne les prend jamais et ce depuis 3/4 ans ! Que dois je faire, je suis vraiment écoeuré ! car, je suis au chômage depuis plus d'un an suite à un licenciement et que j'accumule les dettes moi aussi, je suis desespéré ! merci de votre réponse rapide, je compte sur vous pour m'aider. mes salutions.

Par **mimi493**, le **25/08/2010** à **17:16**

déposez plainte auprès du procureur de la république pour abandon de famille en

LRARrnAdressez-vous au trésor public pour récupérer 6 mois d'arriérés (10% de frais)